

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE REVEIL

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. 1

MONTRÉAL, 22 SEPTEMBRE 1894

No. 3

SOMMAIRE :

NOS LIBERTÉS, *Duroc*. — L'HISTOIRE D'UNE ÉPOQUE, *Charles Savary*. — INJUSTES ACCUSATIONS. — MGR. IRELAND INSULTÉ PAR EDOUARD DRUMONT, *Patriote*. — LE VOTE OBLIGATOIRE, *Henri Roulland*. — OPÉRA FRANÇAIS, *Carlos*. — À NOS ABONNÉS. — L'AMNISTIE ET LA GRACE, *Jules Simon*. — SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE PUBLIQUE AMÉRICAINE. — LES FACÉTIES DES TREMBLEMENTS DE TERRE. — LA JAMBE DE CATHERINE DE MÉDICIS. — UN EVÊQUE SOCIALISTE. — LOURDES. — L'HOSPITALITÉ, (suite) *Cunisset Carnot*.

LE REVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du Réveil,

Boîte 1425, Montréal.

NOS LIBERTES

Un drame sanglant qui vient de se terminer en France, et dont les échos douloureux sont arrivés jusqu'ici, a provoqué dans notre position de journalistes catholiques et soumis, un état d'âme nouveau, un status modifié dont la modification ne peut pas être le produit d'une erreur ou d'une inadvertance mais doit être la preuve d'une détente dans la conception des rapports entre laïques et civils, entre le journalisme et l'autorité.

Un prêtre vient d'expier sur l'échafaud aux applaudissements d'une foule avinée et forcenée toute une vie de débauche et un meurtre dont la preuve directe n'a pas été faite, et pour lequel bien des gens nient aujourd'hui sa culpabilité.

Les journaux de tout le Canada ont raconté ce crime et les crimes précédents, autrement graves encore, contre la sainteté du ministère et le vœu qui en est la base. Ils nous ont donné force détails sur les sorties et les fredaines de cet abbé galantin, client habituel de toutes les Maisons Tellier de sa ville paroissiale.

Et ce ne sont pas seulement les journaux avancés qui se sont livrés à cette débauche d'informations. Les journaux catholiques ont eu leur large part de cette publicité capiteuse. Un journal soutenu avec l'argent du Séminaire de Montréal s'est particulièrement distingué par l'étendue de ses informations.

N'est-ce pas lui qui, il y a quelques jours à peine, annonçait que, tous les matins depuis la sinistre exécution, la tombe de celui qui paya de sa tête l'exhubérance de ses passions humaines est couverte de fleurs

qui, pour n'être pas posées par des mains pieuses n'en sont pas moins un témoignage des qualités du cœur, qui avaient fait de ce pauvre dévoyé, l'idole de ces âmes simples, encore vierges quelquefois au sein de leur pourriture.

Nous ne regrettons pas de nous faire violence pour signaler ces faits qui nous répugnent matériellement et moralement, parce que l'exposé que nous faisons là, avec toute la verveur que comporte le sujet, montre que notre clergé canadien, notre haut clergé, celui qui dirige, commande et doit être écouté à singulièrement changé d'attitude sur cette question qui nous est chère, celle de nos libertés : la liberté de penser, la liberté de dire et la liberté d'écrire.

Il y a quelques années à peine, deux ans peut-être, un journal, une revue plutôt à laquelle on veut accoler notre publication, en dépit de déclarations dont nous maintenons toute l'intégrité, une revue dont nous n'avons pas à donner le nom ici, a eu l'imprudence de faire allusion, une simple allusion à des faits autrement graves que les faits matériellement prouvés contre l'abbé d'Entrammes. La paix des familles avait été violée, le foyer avait été souillé et la culpabilité complète avait été reconnue, par les autorités ecclésiastiques, dans des mandements attestés par tous les évêques du pays.

L'imprudence des publications qui avaient donné de cette malheureuse affaire des récits trop transparents a été sévèrement punie et ce sont, au Canada, les journaux qui ont payé de leur tête le crime commis qu'ils n'avaient pas le droit de juger.

L'autorité a depuis changé complètement d'attitude comme le montre la situation nouvelle que nous signalons, en commençant cet article, où nous nous réjouissons du grand avancement libéral qui s'est produit dans les conseils supérieurs du clergé canadien.

Et cette attitude n'est pas isolée ; elle n'est pas propre uniquement à notre pays, elle est universelle ; l'on y sent la main de fer qui gouverne les hautes destinées de l'Eglise Catholique et qui, sous sa pâleur et sa blancheur, sous le gant de velours qui la recouvre et la dissimule, commande aux récalcitrants, écrase les superbes et fait respecter partout les hautes leçons de liberté dont de sublimes encycliques répandent à tous les coins du monde les vivifiants et immortels enseignements.

Quel changement, quelle transformation dans nos mœurs, dans les habitudes, dans les lois même du journalisme !

Ne venons-nous pas d'entendre de la bouche même d'un cardinal, de l'archevêque de Paris, le cardinal Ricard, engagé actuellement dans une polémique littéraire et théologique, une polémique morale même

avec Zola, le puissant auteur français, dire au reporter du *Journal* qui venait présenter de jésuitiques condoléances au digne prélat et s'offrir, peut-être, pour jeter la boue, comme les autres à son adversaire :

" J'admets toutes les libertés de la critique ; mais les injures personnelles n'ont jamais rien prouvé. "

Voilà la doctrine admirable posée par un des princes de l'Eglise, un des prélats les plus en vue du monde entier peut-être, l'archevêque de Paris, officier de l'Instruction Publique, membre de l'Académie française, chancelier de l'Académie de Marseille.

Quelle magnifique doctrine à inscrire au fronton de nos journaux ; quel immense soulagement pour nous qui avons tant souffert de ne pouvoir ouvrir la bouche pour critiquer, fût-ce même l'acte le plus humain, le plus banal, sans être écrasé de suite sous une objurgation inéluctable et ce cri de *à quait'pattes* dont on avait fait la devise du journalisme canadien.

J'admets toutes les libertés de la critique.

Voilà ce qu'écrivit le cardinal Richard, et il ajoute :

Les injures personnelles n'ont jamais rien prouvé.

En voilà encore une autre leçon pour ces messieurs en Chambre qui manoeuvraient avec sûreté la roue derrière le rempart de leur soutane, qu'ils la méditent et qu'ils l'acceptent avec soumission et humilité.

Mais nous ne voudrions pas clore cet article sans citer ce que dit Mgr Ricard sur les miracles de Lourdes et leur rapport avec la foi.

Comme ces sages paroles émanant de la plus haute autorité doivent s'appliquer *à fortiori* à des miracles qui n'ont pas l'approbation du Souverain Pontife, elles régleront un cas de conscience pour bien des gens qui se refusent à croire les histoires manufacturées de toutes pièces dans les organes de la clique castor :

" S'ensuit-il que le Saint-Siège veuille que l'on enseigne la vérité des apparitions de Lourdes comme une vérité de foi infinie ? Non, certes ; *on peut ne pas y croire sans être hérétique* ; mais après l'approbation donnée par le Souverain Pontife à l'office de l'apparition de Notre-Dame de Lourdes, il est au moins téméraire de s'insurger, surtout *sans preuves* contre cette vérité. "

Il est excessivement remarquable que cette conclusion est absolument celle de la lettre de Zola que nous publierons la semaine prochaine.

Le rapprochement scandalisera bien des bonnes âmes, mais il montre que nous sommes dans le siècle du progrès et du réveil.

L'HISTOIRE D'UNE ÉPOQUE

Dans les documents sur l'histoire du Canada qu'a laissés ce pauvre Charles Savary, qui a connu bien des secrets de nos politiciens se trouvent trois lettres qui sont de vraies pages d'histoire, trop peu connues parce qu'elles ont paru dans un journal d'Ottawa, et parce qu'au moment de leur apparition le grand Mercier était au pouvoir dans toute sa splendeur et dans toute sa puissance et le public était trop peu soucieux d'y voir clair.

Nous avons retrouvé ces lettres que nous allons donner ici comme le plus curieux souvenir d'un temps dont l'histoire n'a pas été écrite.

Nous avons intitulé cette exhumation *l'Histoire d'une époque*, c'est le récit par un journal conservateur de la formation par l'hon. M. Mercier du fameux parti national, de l'organisation du ministère national et des causes qui ont amené le transfert de l'influence dans la direction du parti ministériel de Montréal à Québec entre les mains de M. Pacaud qui devait amener l'écroulement du parti.

Les lettres sont coupées un peu brusquement car elles furent suspendues, sans avis préalable, à cause de leur tournure inquiétante pour certains personnages conservateurs qui en se disant amis des libéraux provoquaient la dissolution du parti libéral et dont le jeu était ainsi découvert et fut devenu impuissant.

M. Savary qui était alors entre les mains de l'hon. M. Chapleau, qui était devenu son protecteur, arrêta net la publication de ces lettres qui auraient dû avoir encore un ou deux numéros.

Telles qu'elles sont, ce sont les pages les plus exactes et les plus bourrées de renseignements qui aient encore été écrites sur cette curieuse époque :

LETTRES DE QUÉBEC

PREMIÈRE LETTRE

Québec, 11 Mai, 1888

Vous me demandez de vous aider à faire connaître le dessus et le dessous de la scission qui vient d'éclater dans le parti Mercier. Vous me dites que le public s'étonne d'as-

ister à une querelle dont il ne comprend pas les causes véritables, et sur laquelle il n'est édifié que par les déclamations intéressées des purs organes de parti. Je serai obligé pour me rendre à votre désir, de faire appel à votre patience et à celle de vos lecteurs ; et, si vous voulez que je sois véridique, il me faudra commencer par remonter en arrière, car l'orage d'aujourd'hui procède de causes anciennes et s'amorce depuis longtemps.

Ne croyez pas que les premiers symptômes de désaffection datent l'entrée en campagne de M. Lobeuf, et de ses entrevues avec le reporter de *l'Empire*. Dès la fin de l'été dernier, les dissidents tenaient déjà des conciliabules ; et vous devez vous rappeler, qu'à la veille du départ de M. Beaugrand pour l'Europe, il avait été sérieusement question d'une déclaration de guerre de la *Patrie* au gouvernement Mercier. Ce n'est pas de M. Pacaud qu'on se plaignait en ce temps-là, c'était de la trop grande influence de l'élément castor et de l'absorption des principes libéraux dans le programme soi-disant national ; mais à cette différence près, les mécontents étaient exactement les mêmes. Au mois de mai de la même année, *l'Union Libérale* avait essayé de donner le branle à Québec ; et trois mois auparavant, une coalition de libéraux mécontents avait entamé et mené à bonne fin, contre M. Beausoleil, la lutte qu'on reprend aujourd'hui à peu près dans les mêmes termes contre M. Pacaud. Pour dire toute la vérité, le dissentiment date officiellement des premiers jours du gouvernement Mercier ; il remonte même beaucoup au-delà.

Il y a eu, pendant toute la carrière politique de M. Mercier, une fraction du parti libéral qui ne l'a jamais accepté de bon cœur, qui ne s'est jamais sentie avec lui en communion d'idées et de sympathie, et pour trancher le mot, qui a toujours nourri vis-à-vis de lui une méfiance instinctive. Il suffit de se rappeler les luttes de la coalition, et les attaques passionnées, auxquelles M. Mercier fut alors en butte de la part de quelques journaux libéraux, notamment de la *Patrie*. La coalition a échoué, la lutte s'est apaisée ; une réconciliation est intervenue, sincère vis-à-vis de quelques-uns, simplement apparente, et toute de politique vis-à-vis de quelques autres. Il avait été échangé, par exemple, entre M. Mercier et M. Beaugrand, de ces injures qui ne s'oublient pas, et auxquelles a constamment survécu un fond d'inimitié qui devait tôt ou tard se faire jour.

La situation de M. Mercier, comme chef du parti libéral de la province de Québec, a toujours été singulière. Au moment où il a été choisi pour remplacer M. Joly, il venait de se rendre justement suspect à son parti ; et l'on a pu croire qu'en se décidant à le prendre pour chef, les libéraux s'étaient servis de ce moyen, comme d'une ressource suprême, pour le retenir à eux, et pour l'empêcher de passer à l'ennemi. Dans tous les cas, s'ils n'ont pas eu cette pensée, la plupart d'entre eux ont eu le sentiment très net, que M. Mercier n'était pas leur homme, et ne représenterait jamais leurs idées. Il l'ont pris sous la pression de la nécessité, parcequ'il leur est apparu comme un homme dangereux et habile, et pour tout dire, comme le seul qui eût assez

d'énergie et de savoir-faire pour tenter de remettre à flot le libéralisme dont il restait à peine quelques épaves.

M. Mercier a accepté cette tâche, que tout le monde jugeait impossible et qu'on ne lui eût peut-être pas confiée, si l'on eût cru qu'elle dût réussir (pas plus qu'on n'eût accepté la candidature de M. Beaugrand, si l'on eût pensé qu'il eût une chance sérieuse de devenir maire de Montréal). Tout d'abord, et plus ou moins discrètement, M. Mercier s'est carrément donné pour but de prendre le contrepied de toute la politique qui avait mené successivement le parti libéral à tant de défaites. Les vieux libéraux avaient vécu jusque là sur un amalgame un peu étrange de phrases sonores et retentissantes, de vieux souvenirs révolutionnaires, de puritanisme plus ou moins affecté et d'incapacité absolue à pénétrer jusqu'au cœur des masses rurales. Du premier coup, M. Mercier a décidé de tout changer cela. Estimant, à tort ou à raison, que le premier devoir d'un chef de parti n'est pas de poser pour les belles attitudes, mais de gagner la bataille, et d'escalader le pouvoir coûte que coûte, le nouveau chef du parti libéral a mis résolument au grenier le puritanisme et les grands principes.

Pour faire vivre un parti, et pour faire des élections, il faut de l'argent. M. Mercier en sentait d'autant plus vivement la nécessité qu'il avait éprouvé par lui-même les inconvénients qu'il y a à n'en pas avoir. Avec le concours de politiciens déliés et sans scrupules, auxquels on a donné depuis, le nom de *boollers*, il s'est arrangé pour créer un semblant de caisse, souvent vide, escomptant l'avenir à gros intérêts, mais somme toute, faisant face aux besoins urgents. Les procédés auxquels il a fallu recourir pour créer cette étrange nouveauté, une caisse libérale, ont-ils toujours été parfaitement moraux ? Personne n'est obligé de le croire ; et il est même permis de penser que la plupart des difficultés qui assaillent actuellement M. Mercier, procèdent de ce point de départ.

Passons maintenant au côté politique. Le parti libéral en était resté, ou paraissait en être resté, au vieux programme de *l'Avenir*. Ce qu'était ce programme, personne n'aurait pu le dire bien exactement, car nous n'y retrouvons guère que l'élection des juges, à laquelle tout le monde avait renoncé depuis longtemps, en 1882. Mais on se répétait vaguement que c'était un programme révolutionnaire, et surtout un programme anti-religieux. Presque tous les chefs du vieux parti libéral avaient été les ennemis du clergé, et les adversaires de l'épiscopat ; la *Patrie*, alors dans toute l'ardeur de ses débuts, mangeait alternativement du prêtre et des rois ; et, soit que ce fut exactement vrai, soit que l'exemple de ce qui se passait de l'autre côté de l'Atlantique contribuât à lui donner cette apparence, pour tout observateur impartial, le parti libéral bas-canadien, n'était autre chose que le "parti anti-clérical". Ceux qui voudront s'en convaincre n'ont qu'à en relire l'aveu dans l'ouvrage publié en 1884, par M. Casgrain, M. P., sur la vie politique du lieutenant-gouverneur Letellier.

M. Mercier avait compris tout de suite qu'à vouloir per-
tuer la lutte contre le clergé, à l'instar de MM. Doure,

Laframboise et Lallanme, autant valait, pour le parti libéral, se condamner à cinquante ans d'échecs dans la province de Québec ; et estimant que la vie est courte, M. Mercier s'était promis de ne pas attendre cinquante ans. Sous sa direction cauteleuse, le parti libéral renoua les vieux oripeaux révolutionnaires. L'anti-cléricalisme fut mis de côté ; on se déclara catholique, plus catholique, si l'esoin en était, que le parti conservateur ; on alla même jusqu'à promettre dans la *Patrie*, un instant réconciliée, que si M. Mercier arrivait au pouvoir, il ferait à l'Église des concessions qu'elle n'aurait jamais pu attendre d'aucun gouvernement conservateur.

Pendant ce temps-là, M. Mercier s'occupait, avec une habileté, une tenacité et une vigueur auxquelles il faut rendre hommage, de la partie matérielle de sa tâche. Il organisait la lutte, il groupait les adhérents, il savait se faire entendre de l'opinion publique. Aux escarmouches platoniques, dans lesquelles M. Joly s'était trop longtemps complu à l'assemblée législative, M. Mercier avait fait succéder la guerre au couteau, un pugilat de tous les jours, de toutes les heures, dont le gouvernement sortait chaque fois avec une majorité formidable, dont il sortait en même temps, un peu plus affaibli et un peu plus meurtri. D'ailleurs, M. Mercier ne s'en tenait pas à la lutte parlementaire ; il savait que ce n'était pas là que seraient portés les coups décisifs. Il avait organisé la grande bataille des *hustings*, et il prélu-
dait à ses tournées à travers toute la province. Personne ne saura jamais de quel poids a été cette campagne personnelle de M. Mercier, grandissant petit à petit en popularité dans les campagnes, à une époque où il était encore suspect à la plupart des politiciens de profession. On peut dire, sans exagération, que ce sont ses tournées et son action sur les masses, qui ont fait le succès électoral de 1886, et que ce succès ne se serait jamais produit, si, dans le cours de l'année précédente, M. Mercier n'avait fait pénétrer la parole libérale jusque dans des recoins réputés jusque-là inaccessibles.

Pendant la première partie de cet apostolat, la campagne de M. Mercier a offert cette singularité, que c'était un apostolat sans religion, M. Mercier prêchait la parole libérale ; il parlait fort ; il assommait l'adversaire ; il accusait les conservateurs de scandales ou de dilapidations ; mais il eût été, pour sa part, incapable de formuler un programme ; et de programme, il n'en avait pas l'ombre, ayant mis l'ancien au grenier, et n'ayant rien inventé à la place. Par une de ces bonnes fortunes qui ont signalé sa carrière, l'affaire Riel est arrivée tout à point, pour fournir à M. Mercier un mot d'ordre et un drapeau.

Avec quelle avidité il s'en est saisi, chacun s'en souvient. A partir de ce jour, le *parti national* a été fondé. Il avait l'intrigue, il avait l'homme d'action, il eut désormais son cri électoral.

Peut-être demandera-t-on ce que pensait de toutes ces belles choses le vieil état-major libéral. Il assistait avec une surprise sceptique chez les uns, joyeuse chez les autres, à un *avatar* dont on avait momentanément intérêt à se dis-

simuler la gravité, pour n'en apercevoir que le résultat immédiat et prochain. Le résultat prochain, c'était la chance inespérée, imprévue, inouïe de gagner les élections. Quelques vieux incrédules comme M. Casgrain, l'hon. Pelletier, l'hon. Laflamme, gardaient leur mine renfrognée et laissaient faire. Quelques ennemis, comme M. Beaugrand, espéraient bien que tout ce grand effort aboutirait à un échec, et que M. Mercier s'y noierait; mais la plupart des autres avaient été circonvenus, englués, séduits, presque convaincus. M. Mercier leur disait si bien à l'oreille: "Ne vous inquiétez pas, vous savez bien que tout cela n'est que de la politique, et que je ne travaille pas pour le parti libéral. Le point important est d'arriver; et pour arriver, il fallait mettre fin aux sottises, cesser de prendre à rebrousse-poil l'opinion publique, et conquérir voix par voix une majorité. Une fois au pouvoir, le tour était joué; on ferait ce que l'on voudrait et l'on verrait bien qu'il était toujours le vieil homme."

Les uns le croyaient fermement, les autres ne le croyaient qu'à demi. Mais ce diable d'homme avait si bel et si bien retourné la province, qu'on commençait vraiment à croire à la possibilité d'une victoire électorale, et chacun se disait tout bas, qu'après tout il avait raison: le point important était d'arriver,

Les premiers genres de dissentiments commencèrent à surgir, bien discrets tout d'abord, et tempérés par la nécessité de la discipline devant l'ennemi, lorsqu'un certain nombre de libéraux grincheux ou clairvoyants, s'aperçurent que M. Mercier entraînait un peu trop dans la peau de son nouveau rôle, et semblait prendre un peu trop au sérieux son titre de *chef national*. "Mon gouvernement, avait-il dit, ne sera pas un gouvernement libéral"; et tout le monde l'avait laissé dire, bien convaincu qu'il ne parlait que pour la forme. Vers la fin de la campagne électorale, beaucoup de gens commençaient à craindre que ce ne fut pas toute forme, et que M. Mercier n'eût pris réellement trop de goût pour les nationaux. Mais après tout il fallait attendre les élections. Si on avait la majorité sans les nationaux, il faudrait bien que M. Mercier entendit raison, et que les nationaux attendissent sous l'orme. Si l'on avait besoin d'eux pour constituer un gouvernement de coalition, alors comme alors; on s'efforceraient de leur faire la place la plus petite possible, et de la leur rendre assez incommode pour qu'ils n'eussent pas envie de la garder longtemps.

Tout le conflit de l'heure actuelle a été enveloppé, dès le début, dans ces premiers germes de dissidence. Tous les froissements d'ambition et d'amour-propre, qui se sont fait jour par la suite, s'étaient préparés dans les premières heures de la lutte. Il ne me reste plus maintenant qu'à vous en retracer les phases successives.

CHARLES SAVARY

Les attractions du Parc Sohmer sont toujours à la hauteur des programmes ordinaires de cette place d'amusements. Aussi le public se presse-t-il toujours dans l'enceinte du Parc. Nous ne pouvons que souhaiter prospérité à MM. Lavigne et Lajoie.

INJUSTES ACCUSATIONS

Mgr Ireland insulté par Edouard Drumont

Nul n'est prophète dans son pays est un dicton banal, tant il est la monnaie courante du journalisme.

Pourtant on pourrait y ajouter ceci;

Personne n'est prophète parmi ses amis.

Ainsi s'il y a un homme qui aime la France, c'est bien Mgr Ireland, le vénérable évêque de St-Paul, le bras droit de Mgr Satoili, qui a fait à Paris ces magnifiques discours républicains qui ont été autant de coups de canon comme celui qu'avait tiré Mgr Lavigerie le jour où il avait fait jouer la Marseillaise à ses Pères Blancs.

Eh bien, c'est en France que Mgr Ireland vient d'être traité d'anti-français par un journal qui se dit plus catholique que le Pape, la *Libre Parole* du farouche Drumont, l'organe et le défenseur du clergé royaliste et ultramontain.

D'un article sur les Canadiens-français paru dans un numéro récent de ce journal, nous extraierons d'abord le passage suivant qui est assez élogieux ou assez exact et sur lequel nous n'avons rien à redire:

Mais ce qui est plus admirable encore, c'est l'opiniâtre et intelligente énergie des Canadiens dispersés aux États-Unis et enveloppés de tous côtés par le monde anglo-saxon.

Ceux-là sont les plus exposés à perdre ce que nos frères de la Nouvelle-France ont toujours défendu jusqu'à la mort: la langue nationale, qui emporte avec elle, quand elle se perd, l'âme nationale et la nationalité elle-même.

Ce qui conspire contre eux, ce n'est pas seulement l'influence officielle, l'action fatale du milieu et de l'environnement. Ils ont trouvé d'autres ennemis de leur langue et de leur nationalité.

Les Canadiens français savent très bien que les hommes de leur trempe ne risquent pas d'oublier la langue de leurs pères, fussent-ils jetés seuls toute la vie parmi les hommes d'autre race, parlant une autre langue, professant une autre foi.

Mais le bon sens, qui les a sauvés pendant près de deux cent cinquante ans, les avertit que s'ils n'ont rien à craindre pour eux mêmes, ils ont tout à craindre pour la génération suivante, pour leurs enfants.

Pris au berceau par l'école anglaise, ceux-ci entreront sans s'en douter dans la civilisation étrangère. A vingt ans, ils ne sauront plus rien de la nationalité, ni de la foi de leurs pères, et seront désormais, comme leurs propres fils, de parfaits anglo-américains.

C'est pourquoi leur préoccupation constante a été de se grouper eux-mêmes, et de grouper leurs enfants à côté de leurs églises, de créer là des écoles paroissiales où les

enfants de Français catholiques seraient élevés en catholiques et en Français.

C'est ici que commencent les insinuations les plus perfides et les plus fausses sur le plus grand prélat que possèdent actuellement les États-Unis et sur la plus grande figure ecclésiastique du monde entier.

Or, qu'est-il arrivé ? Des prélats américains se sont opposés à leurs plans. On a vu des évêques séculariser les écoles paroissiales soumises à leur juridiction, livrer les locaux à l'État, et pousser les enfants des catholiques français dans les écoles neutres au point de vue religieux, mais anglaises de langue, afin qu'ils perdissent là, sinon leur foi, tout au moins leur nationalité.

Le plus connu de ces prélats est un homme que les catholiques parisiens, toujours bien informés, ont été applaudir, sans savoir pourquoi, comme le type et le modèle de l'évêque. Car telle est la réputation qu'a laissée derrière lui Mgr Ireland, venu chez nous sans raison avouée, et reparti un beau jour comme un coup de vent.

Ni dans les réunions où ce personnage étranger enseignait à des Français leurs devoirs politiques, ni dans les journaux où quinze jours durant sévit une réclame d'une fureur inouïe, il n'a paru un de ces hommes comme on en eût trouvé cent autrefois, pour dire respectueusement, mais fermement, au prélat étranger :

" Monseigneur, on annonce que vous vous rendez en Angleterre en partant d'ici. Peut-être agiriez-vous correctement en hâtant votre départ, car votre place est plutôt là-bas qu'ici.

" Aux pays d'où vous venez, vous êtes l'ennemi de la langue et de la nationalité françaises que vous combattez avec autant d'acharnement que les Prussiens en Alsace-Lorraine.

" Vous voulez empêcher les petits enfants de parler français comme leurs pères qui sont des descendants de familles parties de France, restées fidèles à l'amour de ce pays, précisément parce qu'elles ont su garder la langue de ce pays. Il serait donc décent qu'ayant joué un tel rôle, vous fissiez moins de bruit chez nous."

Néanmoins, la comédie, montée d'ailleurs avec adresse, eut le succès qu'elle devait avoir auprès des catholiques d'aujourd'hui.

On assista au spectacle grotesque de Français courant acclamer un ennemi de leur nationalité, acharné, dans son pays, à extirper la langue et les traditions du nôtre.

Autant de mots, autant de faussetés, d'injures et de calomnies !

Il faut que la haine du républicanisme soit bien ancrée chez certains français pour leur faire perdre jusqu'à la moindre parcelle de bon sens.

Représenter Mgr Ireland comme un ennemi des Canadiens-français, cela ne pouvait germer que dans quelques-unes de ces feuilles parisiennes qui s'obstinent avec une ignorance coupable à dénaturer tous les événements qui se passent sur notre continent.

La question des écoles paroissiales dont ces

pauvres parisiens ne connaissent pas le premier mot, nous ne la laisserons pas falsifier ainsi.

Mgr Ireland a fait son devoir et tout son devoir dans le règlement de cette grande question et il a eu l'approbation du chef de l'Église par la voix de son délégué plénipotentiaire.

La *Libre Parole* veut-elle dire que Léon XIII est un prussien ?

Si M. Drumont veut se rendre compte de l'opinion des Canadiens-français, qu'il vienne donc à ce pique-nique de Taftsville dont il parle en ces termes comme un aveugle des couleurs.

Heureusement, dit-il, les Canadiens-français sont hommes d'une autre trempe que ces catholiques qu'on vit applaudir à Paris un prélat ennemi du nom français.

Aux premiers jours du mois prochain, ils se réuniront en congrès à Taftsville, et travailleront d'un commun accord à trouver les moyens de sauvegarder cette langue française odieuse à Mgr Ireland.

D'abord, il s'agira de grouper ensemble tous les émigrants de race française, de façon que l'individu isolé ne se confonde pas dans la masse de la population anglo-saxonne.

En second lieu, la langue française devra être maintenue grâce à la propagande d'une presse exclusivement française.

Enfin, et c'est peut-être le point capital, les écoles paroissiales seront maintenues, développées et créées partout où il sera possible.

Tels sont les moyens légaux, sages et effectifs que suggère à nos frères de la Nouvelle-France l'ardent amour qu'ils gardent fidèlement à leur patrie d'origine.

Oui, et ces moyens, ils les prennent sous l'égide de leurs prélats dont Mgr Ireland est le plus respecté.

Ces écoles paroissiales, ils les fondront et les soutiendront suivant les principes posés par Mgr Satolli dont Mgr Ireland est le lieutenant préféré.

Voilà ce qu'ils feront, et si le rédacteur de la *Libre Parole* se hasardait à Taftsville pour y répéter son boniment, il ferait bien de veiller au grain s'il ne voulait pas se convaincre rapidement que les Canadiens ont le poing solide et n'aiment pas qu'on se mêle de leurs affaires pour insulter les gens qu'ils respectent.

Quant aux compliments que nous décernerions M. Drumont et ses complices, nous refusons de les accepter au prix d'insultes et de calomnies aussi méprisables sur le grand évêque que toute l'Amérique, protestante comme catholique, place au rang de ses hommes les plus éminents et de ses patriotes les plus convaincus.

PATRIOTE

LE VOTE OBLIGATOIRE

Sous le titre : *Le referendum et le plébiscite*, le *Réveil* a publié, la semaine dernière, un savant article touchant les différents systèmes comparés à l'aide desquels les pouvoirs consultent le corps électoral et la nation.

Il s'agit là des cas où les électeurs n'ont pas à se prononcer sur le sort politique d'un ou plusieurs individus, mais bien sur une question vitale ou d'une haute importance, alors que les élus populaires sont divisés ou lorsqu'ils reculent ou hésitent devant une trop lourde responsabilité.

La lecture de cet article bien étudié m'a fait souvenir que, dans un ordre d'idées inférieur mais analogue, on a soulevé ici, à plusieurs reprises, la question du vote obligatoire.

Il est curieux d'observer que nos gouvernants n'ont de satisfaction que lorsqu'ils nous imposent une obligation nouvelle.

C'est effrayant ce qu'il y a de chose obligatoires pour les peuples qui vivent sous le régime de la liberté !

Dans notre bonne province de Québec, il y a même des opinions qu'il est obligatoire de ne pas professer, sous peine d'être mis hors la loi et soumis, comme tel, à toutes les rigueurs de cette même loi, hors de laquelle on se trouve ; cela est bien un peu beaucoup contradictoire, mais la logique n'est pas le fort des puissants.

Bref, on nous accable d'obligations ; on nous en étouffe, on nous en inonde, on nous en étouffe. Si encore c'était des obligations négociables à la Banque !

En ce moment, c'est le vote qu'il est question de rendre obligatoire.

Voilà, dorénavant, le petit dialogue qui s'engagera le matin de chaque élection, entre l'Électeur et le Pouvoir :

—Vous êtes électeur, mon ami ? Vous jouissez de vos droits politiques ?

—Oui.

—En ce cas allez au poll et déposez votre bulletin entre les mains de l'officier qui le fera glisser dans la boîte que nous appelons l'"urne".

—Je n'irai pas.

—Pourquoi ?

—Parce que je n'ai pas le temps, d'abord ; et ensuite parce que cela ne me plaît point.

—Mais il faut que vous y alliez ; la loi l'exige.

—Pardon, Pouvoir. Je jouis de mes droits politiques, c'est vrai ; mais jouir d'un droit et l'exercer, cela fait deux. J'entends exercer les miens, si cela me convient, et ne pas les exercer s'il me plaît.

—Qu'il vous plaise ou non, dira le Pouvoir couronné, il faut que vous votiez, et vous voterez bon gré mal gré. Si non, je vous infligerai une série de péna-

lités progressivement afflictives. Vous êtes du peuple, mon ami, donc vous êtes souverain ; on vous le fera bien voir.

Devant la force, l'Électeur se courbera. Seulement, par représailles, il déposera un bulletin blanc.

Quelles considérations ont pu inspirer cette idée du vote obligatoire ? Par quels motifs justifiera-t-on les mesures rigoureuses que l'on médite de prendre contre les électeurs récalcitrants ?

C'est, dit-on, que les électeurs se montrent de moins en moins soucieux de remplir leurs devoirs et d'émettre leur opinion sur la direction des affaires ; c'est qu'à chaque fois qu'on les invite à venir déposer dans une sorte de grande tirelire un petit papier soigneusement plié, ou, pour parler le jargon parlementaire, à chaque consultation nouvelle de suffrage populaire, le nombre des abstentions ne fait que croître et progresser. Est-ce insuffisance de promesses ? est-ce disette de boisson ? est-ce rareté des voitures ? On ne sait au juste. Toujours est-il que certains députés ou certains échevins, au lieu de représenter la majorité réelle des électeurs d'une circonscription, en représentent à peine une poignée.

C'est pour réagir contre cette négligence, cette regrettable et systématique apathie d'un grand nombre d'électeurs, que l'on juge nécessaire de les contraindre à voter.

Je me demande ce que cela peut bien faire aux députés et aux conseillers municipaux, qu'il y ait, à chaque élection, un nombre d'abstentions plus ou moins considérable. En effet, que vous soyez élu par deux mille voix ou par cent cinquante, vous n'êtes pas moins élu. Vous êtes député ou conseiller comme les autres, vous jouissez des mêmes privilèges et des mêmes prérogatives que les autres, et, si un pot-le-vin vous est offert, ce n'est pas l'infime majorité qui vous a envoyé à l'hôtel de ville ou au parlement qui peut vous empêcher d'y tremper vos lèvres ardentes : c'est la fermeté de vos principes et la pureté de votre conscience. Par conséquent, que vous importe le nombre de vos électeurs ?

C'est, du moins, ce que ma candeur dicte à ma raison ; mais il paraît qu'il n'en est pas ainsi. Les élus sont fiers ; et ceux qui n'ont été nommés que par une faible quantité de voix en sont tout humiliés. Vainement vous leur ferez observer que peut-être n'ont-ils été élus que grâce à la masse des abstentions, et que, si tous les électeurs inscrits avaient pris part au vote, il est facile de déduire de l'état d'esprit de ces électeurs que c'est un autre candidat qui aurait passé, haut la main, et qu'ils seraient, eux, restés sur le carreau.

Cela ne fait rien. Ils ne reculent même pas devant

cette redoutable éventualité de la non-réélection. Ils sont pleins d'abnégation et de stoïcisme ; ils sont les Brutus du suffrage universel. Ils entendent qu'on vote, ils veulent que tout le monde vote — quoi qu'il doive en résulter pour eux-mêmes :

Le peuple, disent les fins-fins de la politique, a le suffrage universel, ou à peu près, il doit en user. Tout, dans notre état démocratique, est basé sur le droit de vote. Ceux qui négligent de l'exercer sont de mauvais citoyens, reprehensibles et blâmables.

Voilà le langage qu'on tient. Mais la question n'est pas là.

La question est de savoir si l'électeur qui s'abstient a tort ou raison de s'abstenir ; la question est de savoir s'il a le droit de le faire. Ce qui est tout différent.

J'admets qu'il soit blâmable ou reprehensible : je ne discute pas là-dessus. Mais qu'il soit punissable, c'est autre chose.

En tant que membres de la société dans laquelle nous vivons, nous avons tous des devoirs et des droits. Nos devoirs — je parle des devoirs sociaux — nous sommes *obligés* de les remplir. Canadiens-français, nous avons prêté serment à la constitution britannique, nous avons le devoir de respecter ce serment ; d'où notre qualité de loyaux sujets. J'ai des enfants, je dois les élever et les mettre à même d'acquérir les notions indispensables aux progrès généraux d'une nation civilisée ; d'où les devoirs de la paternité et l'instruction moralement obligatoire. Contribuable, je dois concourir pour ma quote-part aux dépenses du budget, et je suis *obligé* de payer mes taxes.

Mais l'électorat, ce n'est pas un devoir : c'est un droit acquis par l'accomplissement fidèle de tous les devoirs. Je suis électeur parce que je remplis toutes les conditions qui me donnent le *droit* de tracer, à certaines époques, une croix sur un papier en regard du nom d'un monsieur que je suis présumé désirer avoir pour mandataire, et à déposer le dit papier dans une boîte d'un format particulier. En d'autres termes, je suis électeur parce que j'ai le *droit* de l'être, non parce que je suis *obligé* de l'être. Or, tout droit implique la faculté de n'en pas faire usage.

J'ai le droit d'aller et de venir librement ; ce droit implique celui de rester chez moi. J'ai le droit d'écrire et de publier ma pensée (avec certaines restrictions) ; mais j'ai également le droit de n'en rien faire, car on n'en est pas encore arrivé au journalisme obligatoire ! Mon propriétaire a le droit de me réclamer, tous les mois, mon terme de loyer ; mais il a aussi celui de m'en faire cadeau, (C'est d'ailleurs une idée géniale qui ne lui viendra jamais). Enfin, j'ai le droit de voter : j'ai donc celui de m'abstenir.

Et quelle sanction, s'il vous plaît, donneriez-vous à la loi qui édicterait l'obligation du vote ? quelle peine infligeriez-vous à celui qui ne veut pas voter ? La mise à l'index par voie de publicité ? C'est bien platonique. Celui qui ne vote pas ne se gêne guère de le dire à tous venants ; peu lui importe de voir son nom dans les journaux ou placardé au seuil de l'église à ce sujet. L'amende, et, en cas de récidive, la prison ? C'est bien draconien et bien peu efficace.

Si j'étais poursuivi comme abstentionniste, ma défense serait bien facile.

— Votre Honneur, dirais-je, j'ai voté naguère, mais le candidat de mon choix a toujours été battu. Une seule fois l'homme de mes rêves a réuni la majorité des suffrages ; mais, à peine était-il entré au parlement ou à l'hôtel de Ville, il oubliait le programme qu'il avait juré de défendre et pour l'exécution duquel je lui avais donné ma voix ; bref, il tournait casaque avec une désinvolture merveilleuse. Instruit par ces dures expériences, j'ai reconnu l'inutilité de mes votes, et c'est pourquoi je n'abstiens.

Une dernière remarque, Votre Honneur, et j'ai fini. On me force de voter pour quelqu'un, alors que rien n'oblige ce quelqu'un, porté au pouvoir par moi, de remplir honnêtement le mandat que je lui ai confié. Est-ce juste ?

Après ces paroles bien senties et ponctuées d'une série de gestes nobles imités de nos meilleurs orateurs populaires, je ferais une gracieuse révérence à la cour et je me retirerais à l'écart, attendant avec confiance la sentence du juge chargé de m'appliquer la fêrule selon les nouvelles règles établies.

Un dernier argument.

Supposons la loi promulguée, les pénalités édictées, le vote rendu obligatoire. Empêchez-vous les électeurs, qui n'ont pas d'opinion à exprimer ou qui ne veulent pas en exprimer une, empêchez-vous les électeurs qui ne veulent pas aller au scrutin de déposer des bulletins blancs ?

A moins que vous ne les forciez à tracer devant une commission *ad hoc* la croix fatidique qui satisfait ou qui désespère les ambitieux, je ne vois pas comment vous pourrez constater la validité de leur vote. Il faudrait pour cela violer le secret du vote.

Si vous ne voulez pas, ou plutôt si vous ne pouvez pas arriver à cette extrémité, vous aurez dès lors à enrégistrer des résultats électoraux dans le genre de celui-ci :

COMTÉ DE CHAMBLY

Electeurs inscrits.....	2641
Suffrages exprimées.....	2641
Bulletins blancs.....	2544
M. Taillon, député castor.....	97

M. Taillon est élu.

Je ne vois pas bien en quoi M. Taillon pourra être plus fier de se voir élu par 97 voix contre 2,544 bulletins blancs que d'être élu par les mêmes 97 voix contre 2544 abstentions. Avouez que c'est véritablement bonnet blanc et blanc bonnet.

En réalité, il n'y a absolument aucune mesure à prendre contre l'électeur qui s'abstient. C'est son affaire et non la vôtre. Tout au plus pourrait-on prétendre que, quand un électeur a laissé passer sans voter un certain nombre d'élections, il a, par là, implicitement renoncé à son droit de vote et doit être rayé des listes electorales.

Encore serait-il souverainement injuste de priver un citoyen de ses droits, uniquement parce qu'il ne lui a pas plu de les exercer.

HENRI ROULLAUD.

OPERA FRANÇAIS

La nouvelle troupe d'opéra est arrivée mardi, à bord du "Lac Ontario."

Les artistes ont fait une excellente traversée et sont parfaitement disposés pour entamer le répertoire.

Une centaine de personnes avaient été invitées par la direction pour aller au-devant de la troupe. Le bateau *Island Queen* avait été mis à la disposition des invités pour la circonstance. Quelques confrères s'étaient vertueusement indignés de cette démarche sans appareil et toute sympathique, mais le caractère essentiellement privé de cette petite manifestation a rendu leurs clamours inutiles.

Maintenant que nous avons souhaité la bienvenue à nos artistes, que nous avons établi entre eux et nous un courant sympathique indispensable pour détruire toute gêne et toute timidité, nous les attendons à l'œuvre. Nous sommes tout disposés à la bienveillance, mais nous nous promettons de ne jamais sacrifier la vérité.

CARLOS.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés de nous excuser si le service du *Reveil* n'est pas encore parfaitement régularisé.

Les commencements d'un journal ou d'une revue sont toujours difficiles : des retards imprévus et involontaires se produisent, mais ces déficiences disparaissent vite.

Nos lecteurs voudront donc bien nous pardonner les petites irrégularités inévitables qui ont marqué l'apparition de nos premiers numéros, et recevoir l'assurance que dès le quatrième fascicule la livraison sera régulièrement faite, à domicile, le samedi au plus tard.

L'AMNISTIE ET LA GRACE

L'amnistie est tout autre chose que la grâce : elle est collective et non individuelle ; elle est prononcée par le pouvoir législatif et non par le pouvoir exécutif ; elle supprime absolument la condamnation, tandis que la grâce en supprime seulement les effets. L'application de la loi Béranger ne supprime les effets de la condamnation qu'après l'expiration d'un certain délai ; jusque-là, elle ne fait que les ajourner. L'amnistie, malgré ces différences, n'en concourt pas moins avec les autres mesures gracieuses à diminuer l'énergie de la répression.

C'est une des occasions les plus curieuses de constater les contradictions qui se rencontrent dans la législation pénale. Pendant que tout tend à l'adoucissement, nous avons introduit dans nos lois une des peines les plus terribles qui aient jamais été édictées : c'est la peine de la relégation. Elle est terrible par sa perpétuité et par cet étrange caractère de peine accessoire qu'en lui attribue.

J'ai proposé, il y a longtemps déjà, de créer une commission permanente de codification composée de conseillers d'Etat et de conseillers à la Cour de Cassation. Cette commission aurait pour attribution principale de publier chaque année les codes mis au courant de la dernière législation, sans y ajouter d'ailleurs aucun commentaire. Les lois ou articles de loi supprimés disparaîtraient ; les articles modifiés seraient remplacés par les articles nouveaux ; les seules notes autorisées seraient, pour chaque loi, la nomenclature des lois ou dispositions relatives au même sujet. Ce recueil se vendrait à bas prix, comme l'Annuaire du Bureau des longitudes. La possession en serait obligatoire pour les magistrats, les avocats inscrits au barreau et les officiers ministériels. Outre la confection de ce code, la commission adresserait aux deux Chambres un rapport sur les lois tombées en désuétude, les lois formant double emploi ou aboutissant à des conclusions contradictoires, et enfin sur les lois à faire

Le travail législatif mettant sans cesse de la variété et de la contrariété dans les lois, les publications du comité de codification auraient pour effet d'y ramener l'unité.

Il n'échappera à personne que celui qui dirige les grâces produit dans l'application des lois un travail analogue d'unification. Le comité signalerait les inconvénients au législateur, et le maître des grâces les ferait disparaître dans la pratique. Ainsi envisagé, son office est tout autre chose qu'une œuvre d'humanité et de générosité : c'est une œuvre de justice.

JULES SIMON

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE PUBLIQUE AMÉRICAINE

La Société d'Hygiène publique américaine, *American Public Health Association*, qui vient tenir sa 22^e convention annuelle à Montréal, date de 1872 ; elle fut alors fondée par un certain nombre de citoyens dévoués de toutes catégories et de toutes professions, pour mettre en pratique des mesures de prévention et de restriction des maladies contagieuses et de propagation des connaissances sanitaires.

Ses progrès ont été aussi rapides que son développement est extraordinaire. Elle a réussi en peu de temps à prouver son utilité et elle couvre aujourd'hui le territoire des États-Unis, du Canada et du Mexique.

Sous son impulsion, dix-neuf ouvrages complets sur les matières qui intéressent la société ont été publiés et distribués.

La Société d'hygiène publique n'est pas une institution fermée. Elle est ouverte aux médecins, avocats, ingénieurs, plombiers, marchands, enfin, à tous ceux qui s'occupent d'hygiène publique.

Le président actuel de l'association est le docteur E. P. LaChapelle, élu l'année dernière président à Mexico.

La convention siégera à Montréal le 25-26-27-28 septembre courant dans les salles de la Y. M. C. A. sur le square Dominion, et se terminera vendredi par une excursion à la quarantaine de la Grosse Ile, en steamboat spécial.

Nous offrons la plus cordiale bienvenue à ces aimables visiteurs.

LES FACÉTIES DES TREMBLEMENTS DE TERRE

Dans une remarquable étude sur les sciences, de M. Fouqué, de l'Académie des sciences, nous relevons ce curieux passage sur quelques bizarreries produites par les tremblements de terre :

L'observation si intéressante de la direction des secousses, dit M. Fouqué dans la revue *la Vie Contemporaine*, n'est pas toujours facile à effectuer. Il arrive, par exemple, qu'un objet, au lieu d'être projeté en avant ou en arrière, tourne sur lui-même et quelquefois inégalement, s'il est composé de plusieurs assises. A Malaga, c'est ce qui s'était produit pour la pyramide élevée sur une place publique à la mémoire des généraux fusillés à la suite de l'insurrection libérale du commencement de notre siècle. Les assises de ce monument avaient subi sur elles-mêmes des rotations inégales comme si la pyramide entière avait été l'objet d'une torsion. Du reste, les faits de ce genre ne sont pas rares dans les annales des séismes. L'un des plus curieux que je connaisse est celui de la rotation de la statue d'un général anglais élevée sur le quai d'Argos-

tolí, port principal de l'île de Céphalonie. Lors du tremblement de terre de 1867, la statue dont la face était primitivement dirigée vers la ville avait pirouetté sur elle-même sans se détacher de son piédestal, de manière à regarder du côté opposé, ce qui faisait dire aux habitants que le général, vexé de la cession récente de l'île à la Grèce, avait voulu tourner le dos à ses anciens subordonnés.

LA JAMBE DE CATHERINE DE MÉDICIS

Dans une piquante étude sur la chasse à courre au XVI^e siècle que publie la *Vie Contemporaine* à propos de l'ouverture de la chasse, M. de la Ferrière conte cette curieuse anecdote.

« François Ier, nous dit Brantôme, ayant choisi et fait une troupe qui s'appelloit la petite bande des dames de la cour, des plus belles, gentilles de ses favorites, souvent se dérobaient de la cour, s'en alloit en autres maisons courir le cerf et passer son temps. Notre reine, Catherine de Médicis, qui étoit alors malade la Dauphine, voyant telles parties se faire sans elle, fit prière au roy de la mener toujours quant à lui et qu'il lui fit cet honneur de permettre qu'elle ne bougeât jamais d'avec lui. On dit qu'elle étoit fine et habile, le fit autant pour voir les actions du roi et en tirer les secrets, autant pour cela que pour la chasse. Le roi François lui sut bon gré d'une telle prière, et voyant en elle la bonne volonté d'aimer sa compagnie, il le lui accorda de bon cœur. » Désormais, Catherine fut de toutes les chasses, et, plus d'une fois, elle y risqua sa vie. Mais les chiens de François Ier étoit de grand pied. Monté sur des chevaux de première vitesse, il arrivait toujours l'un des premiers à l'hallali. Dépitée de rester toujours en arrière, et de ne pouvoir, de son incommode, enlever sa monture et en presser, à son gré, l'allure, elle eut l'heureuse hardiesse, d'après Brantôme « de mettre, la première, la jambe sur l'arçon, d'autant mieux, ajoute-t-il que la grâce y étoit bien plus belle et appoissante que sur la planchette. Elle l'avoit très belle et prenoit plaisir à la bien chausser et à en voir la chausse bien tirée et tendue. »

C'est donc à Catherine qu'est due cette innovation. Ferey, sieur de Durescu, ambassadeur de France dans les Pays-Bas, le confirme dans l'une de ses dépêches à Catherine elle-même : « Madame de Parme me manda qu'elle s'en alloit à la chasse, à une lieu d'icy, et que, si j'y voulois aller, je serois le bien venu ; avant d'entrer en forest Son Altesse me demanda si Votre Majesté montoit à cheval, la jambe par dessus l'arçon, je lui dis que je ne l'avois jamais vue autrement et que d'elle l'avoient appris toutes les autres dames de la cour. »

UN EVEQUE SOCIALISTE

Un journaliste de Paris a posé à Mgr Ireland une série de questions relatives à son opinion sur le socialisme.

Les réponses de l'éminent prélat sont fort intéressantes ; malheureusement, l'espace nous manque pour enregistrer toutes les questions et toutes les réponses. Nous nous bornons donc à reproduire les plus suggestives.

On vous a appelé " l'évêque socialiste " ; acceptez-vous ce qualificatif et, en tous cas, ne croyez-vous pas que vos idées seraient rejetées par les écoles socialistes ?

— Entendons-nous. Le mot socialiste sonne mal, et avant de l'appliquer à mes idées, il convient de le définir. Si par socialistes, vous entendez ceux qui se préoccupent des nécessités et des misères sociales, qui désirent améliorer l'état de la société, qui demandent, en vue de cette amélioration, non pas seulement l'action des individus, l'influence des associations volontaires, mais aussi une raisonnable intervention du pouvoir civil, oui, j'ai des idées socialistes, à la manière de Léon XIII et de tant de nobles catholiques français. Mais si par socialistes vous entendez ceux qui partagent les théories de Marx, de Benoît Malon, de G. de Greef et autres, théories qui consistent à nier la légitimité de la propriété privée de la terre et des instruments de travail, non, je n'ai pas d'idées socialistes.

Je n'ai pas le moindre doute que mes idées ne soient rejetées par les sectes socialistes ; la plupart de leurs organes se sont parfaitement expliqués à ce sujet à propos du cardinal Manning et plus récemment à propos de l'Encyclique de Léon XIII. Partout les sectes socialistes s'opposent au mouvement social chrétien. En travaillant à faire disparaître les justes griefs de la classe ouvrière, le mouvement chrétien enlève au socialisme sectaire sa raison d'être.

Ce n'est pas à dire pourtant que les promoteurs du mouvement social chrétien ne prêchent que la charité et la résignation ; loin de là : ils prêchent avant tout le droit, la justice ; le droit *naturel* des travailleurs ; la justice *complète*, sociale aussi bien qu'individuelle. La justice est le fondement des sociétés, a-t-on dit ; elle est aussi le fondement de l'ordre économique. Donc la justice, la charité ; on ne substitue pas la charité à la justice ; on complète l'une par l'autre ; là où la justice ne commande plus, la charité intervient.

Sans doute, notre conception de la vie diffère essentiellement de celle des matérialistes ; notre raison et notre foi nous enseignent que la vie présente est une

préparation à une vie meilleure. Mais par là nous ne sommes nullement conduits à négliger le bien-être matériel. Les biens matériels ne constituent pas notre fin ; ils sont des moyens. Leur possession, à un degré raisonnable est de très haute importance pour la vie religieuse et morale de l'homme. De combien de vices la misère n'est-elle pas accompagnée ?

— Admettez-vous comme légitimes les aspirations actuelles des masses vers l'égalité sociale absolue ? Croyez-vous que les inégalités naturelles pourraient se concilier avec l'égalité sociale ?

— Les aspirations des masses vers l'égalité sociale (j'entends une égalité raisonnable) sont parfaitement légitimes. L'égalité sociale n'est après tout que l'expression de l'égalité au point de vue de la dignité humaine et de la dignité de chrétien. Il faut cependant prendre garde que l'égalité sociale n'est pas opposée à la hiérarchie sociale : parenté, services, autorité engendrent des droits et des devoirs sociaux qui ne sont pas les mêmes pour tous ; le génie, le talent, la vertu, les richesses apportent considération et donnent certaine prééminence morale qui sera toujours admise. Cette observation suffit pour montrer que l'égalité sociale peut se concilier parfaitement avec l'inégalité naturelle. L'inégalité naturelle est celle de l'intelligence, des forces, de la santé, etc. Cette inégalité est plus ou moins corrigée dans la société, qui protège les faibles, etc. La hiérarchie sociale est chose naturelle, indestructible ; ce qui n'est pas aussi naturel, ce que l'on peut abolir, c'est la trop grande distance entre les deux bouts de cette hiérarchie ; il n'est pas nécessaire que les uns soient si haut et les autres si bas.

— Puisque vous admettez que les sociétés peuvent recevoir des transformations, pensez-vous que la trilogie Famille, Religion, Propriété doit nécessairement échapper à ces transformations ? Est-elle immuable et préétablie par Dieu comme indispensable à toute société ?

— L'action de la Providence, qui amène tout à ses fins, n'empêche pas le cours naturel des choses et ne supprime pas la liberté de l'homme. Des modifications dans la forme des sociétés sont donc possibles, mais la famille, la religion et la propriété sont des éléments essentiels à toute société humaine. La famille en est le principe ; la religion en est le couronnement ; la propriété (considérée en soi, indépendamment de ses formes variables) est une condition de vie, de liberté et de progrès.

La forme de la famille est déterminée par la nature même de l'homme, ses forces physiques, ses facultés intellectuelles, ses sentiments et ses instincts, les

caractères de chaque sexe ; et cette forme a été sanctionnée par le Christ. Elle ne changera pas ; mais ce que l'on peut désirer, ce que l'on peut espérer, c'est une réalisation plus parfaite de cette forme, et cette réalisation ne peut être obtenue que par le progrès des mœurs, des coutumes, des lois. On a fait, surtout ces dernières années, l'histoire du mariage ; on a même fait l'histoire du mariage chrétien. Que l'on veuille considérer les faits et que l'on médite l'Encyclique de Léon XIII sur cette matière vraiment fondamentale.

De même la forme de la *religion* est déterminée (d'une manière générale) par la nature, quant à son objet, quant à ses principaux actes, etc. ; elle a aussi été déterminée d'une manière spéciale et positive par le Christ. Il n'y a donc pas à attendre une forme nouvelle ; mais il n'est pas défendu d'espérer une intelligence plus complète et une réalisation plus générale et plus parfaite de l'idée chrétienne, et par conséquent une influence plus puissante de l'Évangile sur la vie des individus et des nations. En dehors du christianisme il pourra surgir de nouvelles formes religieuses, comme l'a été le mahométisme ; mais ces formes, si elles s'emparent d'une fraction de l'humanité, ne seront pas un progrès. Quant à un néo-christianisme, ce ne sera jamais, comme on l'a dit, qu'une *religion d'amateur*.

La *propriété* est chose essentielle, mais ses formes n'ont rien d'absolu : elles dépendent de la situation sociale, industrielle, politique et morale des peuples. L'histoire de la propriété a, dernièrement, en France et ailleurs, occupé beaucoup de savants et d'érudits ; cette étude ne peut que jeter de la lumière sur les questions de philosophie sociale.

---Parmi les modifications possibles de la propriété, lesquelles verriez-vous d'un œil favorable ? Que pensez-vous de la théorie communiste ?

—La forme de la propriété n'a pas été la même à toutes les époques, et aujourd'hui encore elle n'est pas absolument la même dans tous les pays. Quelles modifications sont possibles, utiles, nécessaires, cela dépend des conditions dans lesquelles chaque peuple se trouve. Des modifications de ce genre ne se font guère à coup de législation, si ce n'est pour leur donner une dernière sanction : elles s'opèrent lentement par le progrès des mœurs et sous l'empire des circonstances. Un exemple de pareilles modifications est l'introduction et la disparition de la propriété féodale.

Le système de propriété le plus désirable me paraît être celui qui réunissait les qualités suivantes : stimuler l'activité humaine et le travail individuel en lui assurant une juste rétribution ; maintenir la stabilité de la famille ; favoriser une équitable distribution des biens de ce monde.

La théorie communiste ne tient compte ni de la

nature des choses, ni de la nature de l'homme. Sa réalisation ne me semble guère possible, et si elle s'effectuait, elle n'aurait que des résultats fatals à la civilisation. Herbert Spencer l'a récemment montré dans l'*Introduction* qu'il a écrite pour le livre *The man versus the state*.

La communauté des biens peut exister (et avec quelles difficultés !) parmi un certain nombre d'hommes voués au célibat et au culte de Dieu ; elle aurait peut-être existé dans l'âge d'or et l'état d'innocence ; mais elle ne répond guère à l'état réel de l'humanité présente.

Mais, pourtant, le mouvement actuel renferme des éléments fort complexes qu'on ne peut juger en bloc, au point de vue de la moralité et de la civilisation.

Il y a peu de théories, si fausses qu'elles soient dans leur ensemble, qui ne renferment des éléments de vérité et de justice ; et les erreurs qu'elles contiennent sont souvent l'occasion qui détermine une intelligence plus complète de la vérité. Ainsi on ne peut nier que l'agitation communiste n'ait provoqué une compréhension plus adéquate de certains principes sociaux, et un sentiment plus net et plus profond de la justice sociale, qu'il n'ait porté les gouvernements à bien des mesures heureuses, que sans cela ils n'auraient pas prises.

---Quel est l'état de la question sociale en Amérique ? Où croyez-vous que les théories socialistes aient le plus de chances d'aboutir, en Europe ou aux États-Unis ?

---La question sociale existe en Amérique. Voyez à ce sujet le livre du professeur Ely, *The labor movement in America*. A mon avis, la différence entre notre situation et celle de l'Europe est celle-ci :

Le mouvement social se manifeste ici surtout par de nombreuses et puissantes associations ouvrières. Ces associations ont pour but principal de maintenir de bons salaires ; elles se préoccupent de la moralité de leurs membres et de l'éducation professionnelle. Vous savez encore qu'il y en a qui travaillent à maintenir l'harmonie entre patrons et ouvriers, à prévenir les grèves. Je crois que parmi le peuple américain il n'y a guère d'anarchistes ; il y a peu de communistes, et le nombre des collectivistes ne doit pas être très grand.

Encore nous sont-ils venus et nous viennent-ils surtout du dehors ; l'immigration européenne nous en apporte le principal contingent. Les détails fournis à ce sujet par M. Ely sont fort intéressants. Quant au mouvement agraire de Henry George, il est loin d'être puissant.

Les théories socialistes me semblent avoir beaucoup moins de chances d'aboutir en Amérique qu'en Europe. D'abord, le sentiment de la dignité et de la responsa-

bilité personnelle, l'esprit d'entreprise et d'initiative sont fort développés chez le peuple américain : il aime et apprécie la liberté individuelle, et il a le respect de la loi, or, ces dispositions ne sont pas précisément celles qui conduisent à des bouleversement sociaux.

De plus, il y a place ici pour toutes les énergies ; le travail, s'il est joint à la moralité, assure à tous une vie honorable et permet à un grand nombre de s'élever ; puis la plupart des Américains étant, comme on dit, fils de leurs œuvres, ayant conquis leur situation par leur valeur personnelle, souvent au prix d'efforts, de périls, de sacrifices héroïques, ne sont, ni eux ni leurs enfants, fort disposés à partager, bien qu'ils donnent largement à toute œuvre vraiment utile ; ils défendraient leur avoir avec la même énergie qu'ils ont mise à l'acquérir.

D'un autre côté, certaines causes philosophiques, morales, politiques, qui, ailleurs, favorisent le développement du socialisme, n'agissent guère ici ; je fais surtout allusion à la centralisation administrative, à l'ingérence minutieuse du gouvernement dans les affaires des citoyens, au régime militaire, aux traditions autoritaires, etc.

Voilà quels sont les points principaux sur lesquels Mgr Ireland a bien voulu s'expliquer. Ils suffisent à montrer les différences qui séparent le socialisme chrétien du socialisme scientifique ou révolutionnaire.

— *Que pensez-vous des prédictions des socialistes ? Croyez-vous que des transformations dans les organisations sociales soient prochaines ? En attendez-vous de plus ou moins profondes ? Par exemple, une condensation de plus en plus grande des capitaux ?*

Les transformations prédites par les socialistes ne me semblent ni prochaines, ni probables, au moins dans la mesure où ils les annoncent. Ce qui est probable, ce que je désire voir se réaliser le plus tôt possible, c'est l'amélioration de la condition de la masse des travailleurs, leur amélioration au point de vue moral et intellectuel comme au point de vue matériel.

Cette amélioration, cette élévation auront pour conséquence l'avènement de la démocratie et, en ce sens, la disparition de ce qu'on appelle en Europe le règne de la bourgeoisie, petite ou grande. Cela se fera sans trop grande résistance. Comme le disait excellemment un homme d'État belge, M. le ministre Nothomb :

“ De nos jours plus que jamais, personne ne demeure immobile. A mesure que l'âge arrive, les uns vont à la réaction, les autres à la démocratie. C'est l'évolution des esprits les plus éminents de notre époque. Je n'ai pas la prétention de me comparer à eux, mais je suis des derniers, je l'ai été et le resterai.”

REPRODUCTION

L'HOSPITALITÉ

(Suite)

Pendant ce temps, le rassurant Pomard tiédissait toujours en face du confiant brigadier. Cinq à six minutes se passèrent pendant lesquelles le bon gendarme n'avait pas même conscience de la marche du temps. A la dixième minute, il commença de s'émeouvoir ; il se leva, alla à la cuisine, et dit à la cantonade :

— “ Qu'est-ce qu'il fiche en haut, donc, ce particulier-là, avec ses éclatantillons, il commence à me faire poser ! Ma'me Bizouard, montez voir un peu où il en est. ” — Mme Bizouard alluma une chandelle avec une méthodique lenteur, en disant :

— “ Au fait, on ne l'entend plus du tout remuer, il s'est peut-être couché.

— Comment, couché ? Ah ! elle serait bonne, celle-là ! Je voudrais voir ça, par exemple ! ” Et il riait, le brave homme !

Tous deux montèrent. Vous devinez la tête que fit le brigadier quand il aperçut la chambre vide, la fenêtre ouverte, et les draps en corde !

— Sacré mille millions de milliards, de milliards de millions ! ” fit-il. — Et il descendit quatre à quatre. Il traversa la cuisine en coup de vent, courut à l'écurie, et n'eut pas de peine à constater que des sabots de cheval venaient d'éclabousser la boue, c'est-à-dire que son oiseau était envolé.

Que faire ? Le poursuivre ! Mais de quel côté ? Et avec l'avance qu'il aurait quand la méthodique gendarmerie serait en selle, comment le rattraper, en supposant qu'on prit le bon chemin ? Et puis, par ce temps-là ! hrrr ! . . .

Soudain le représentant de la force publique, en homme expérimenté qu'il était, prit son parti. Il rentra dans l'auberge en jurant, effraya de ses cris et de ses reproches la pauvre madame Bizouard, en lui démontrant que tout ça arrivait de sa faute ; puis, pénétrant dans la petite salle où il avait diné, il se mit tranquillement à son dessert, en buvant le Pomard qui se trouvait juste à point. Philosophe, ce gendarme. Il se disait qu'en somme ses chefs ne connaîtraient rien de cette aventure, que, sans nul doute, le fugitif ne la conterait pas plus que lui, et qu'après tout, il serait toujours libre, lui, seul témoin, d'arranger les choses sans se compromettre. Il acheva donc gentiment son “ cacheté ” et rentra, sur le coup de dix heures, à sa caserne, avec la sérénité du devoir accompli et la vision des choses adoucie par la prisme rutilant du bourgogne.

Il avait raison, le brigadier, personne ne devait de sitôt connaître la suite de l'aventure ; c'est à la sortie de cette auberge que, depuis soixante-quinze ans, pour tout le monde, s'est perdue la dernière trace du malheureux Schopman ! Combien il aurait mieux valu pour lui être arrêté ; peut-être aurait-il réussi à éviter l'échafaud, et serait-il mort plein de jours.

La nuit, la nuit de janvier, épouvantable sous l'ouragan : le vent domine le monde, le vent que rien

n'arrête. Il s'élançait à travers l'immensité de l'horizon, tout tremble et tout vibre sous son effort ; les arbres séculaires se courbent en gémissant, tandis que leurs fibres se rompent, les toits sont soulevés des murailles, et dans leurs pauvres maisons de chaume, les campagnards, muets d'effroi écoutent, la sueur au front, les sinistres craquements des charpentis. On dirait que des monstres prodigieux et inconnus combattent en hurlant ; les voix de la tempête s'enlent dans l'étendue des plaines, elles deviennent déchirantes en passant sur les forêts, et, dans les hameaux écartés, elles résonnent aux porches des cours, aux cheminées des maisons, comme les lugubres appels d'un moule invisible. La pluie accompagne le vent ainsi que la fusillade se mêle au canon dans la bataille ; la route est un fleuve, les chemins sont des torrents, tout ruisselle, tout crépite, tout bouillonne, et l'on entend au flanc des montagnes les rochers déracinés rouler parmi les eaux indomptables.

Le Docteur est maintenant sur la chaussée, où le terrain est meilleur pour son cheval. Il a cessé de galoper, mais il soutient son allure au grand trot. Fort heureusement pour lui, il reçoit le vent au dos, et lutte ainsi moins durement avec les éléments. Déjà sept à huit kilomètres le sépare de Bourg-du-Haut et de sa maréchaussée. Il respire, car il sent bien qu'il ne sera pas poursuivi, pour le moment du moins.

Mais le lendemain sera précaire. Il a Dijon devant lui, Dijon qui sous peu d'heures sera averti de sa chevauchée. Derrière lui les gendarmes de Bourg-du-Haut et leurs voisins de Semur aussi, assurément. Les portes de la souricière vont donc retomber d'elles-mêmes sur lui, et les vingt kilomètres de grand route sur lesquels il peut encore se mouvoir finissent en catastrophe, d'un côté comme de l'autre. Cependant, il ne paraît pas autrement inquiet, il sillote même entre ses dents un air rythmé sur de trot de son cheval. Au bout d'un certain temps, il cesse de pousser celui-ci, il le met au pas, et, cherchant à percer les ténèbres, il regarde avec attention sur sa gauche. La route, de ce côté, est bordée de haies ; parmi celles-ci, tout d'un coup apparaît une ouverture : c'est un chemin, reconnaissable à la blancheur que lui donne le ruissellement de l'eau boueuse.

Sans hésiter, le Docteur prend ce chemin, et comme au bout de quelque cent pas, une pente très accentuée se fait sentir, il met pied à terre pour soulager son bon cheval et marche en le tenant par la bride. La raideur du chemin s'accroît ; pendant un kilomètre environ, de lacets et de détours aux flancs d'une colline abrupte, on monte sans discontinuer. En atteignant le plateau, quelque chose d'énorme, une masse gigantesque, plus sombre encore que la montagne dans cette nuit noire, se dresse devant le voyageur. Sont-ce des rochers ou des tours ? Une vague lueur de lune filtre pendant quelques secondes par une déchirure des nuages et découpe sur le fond du ciel le profil héroïque d'un château fort. C'est Montenoire, qui fut jadis l'imprenable forteresse des barons Boucharde de Forey-Montenoire, et qui, demi-ruinée aujourd'hui, conserve pourtant encore, malgré l'effort du temps, son formidable aspect.

Le fugitif connaît son chemin, car il se dirige tout droit sur le pont-levis qui mène à la grande porte, bien

que les ténèbres rendent celle-ci invisible. Familier des êtres du château, il passe le bras par une ouverture ménagée dans les madriers ; on entend glisser une pièce de bois ; il retire alors sa main, pousse du genou la porte qui tourne sur ses gonds avec un grincement terrible.

Après avoir passé sous une longue voûte, le docteur se trouve dans une vaste cour. Il tourne à droite, arrive à la porte des communs, ouvre une écurie, et, à tâtons, mais sans un heurt, sans une erreur, il attache solidement son cheval à un anneau et se dirige sur le donjon servant d'habitation. Il saisit le marteau de fer forgé et frappe avec vigueur. Au bout d'un moment, une lucarne apparaît à l'une des fenêtres du rez-de-chaussée, on entend déverrouiller la porte. Elle s'ouvre, un homme tenant une chandelle est là, clignant ses yeux mal éveillés et disant d'une voix bourrue :

— Qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce que vous voulez ?

— Bonsoir, Jules, répond le docteur, je t'ai réveillé, mon pauvre vieux ! — Et tendant les deux mains, où l'autre soudain rasséréné met la sienne : " Tu me parleras, quand tu sauras pourquoi ! "

— Comment, c'est toi, Théodore ! Ah ! mon ami ! Qu'est-ce qui arrive donc et d'où tombes-tu, après cinq ans, par une pareille nuit ?

— Je vais te conter cela, entrons d'abord.

— Oui, oui. Mais tu viens de loin, tu es fatigué, tu as faim sans doute ?

— Non, rien de tout cela, je suis mouillé seulement, et n'ai besoin que d'un bon feu pour me sécher.

— Bon ! je vais te faire une bonne flambée.

Celui que le Docteur avait appelé Jules n'insista pas. Il le fit passer devant lui, ferma la porte, et, abritant sa chandelle avec la main, l'introduisit dans la première pièce du château qui faisait suite au vestibule.

C'était une vaste salle, jadis salle de gardes, aujourd'hui moitié salle à manger, moitié cuisine, plafonnée de chêne, lambrissée de chêne, avec de vieux balustes aux murs et une longue table massive au milieu. Une haute cheminée de la Renaissance à montant de pierre, avançait son manteau sculpté au-dessus d'un être gigantesque meublé de deux grands landiers de fer entre lesquels une souche achevait de se consumer. Devant, une petite table volante recouverte d'une serviette, portait encore les restes du souper du maître, que la cuisinière paresseuse Françoisse avait laissés en place.

Schopman enleva son manteau, qu'il mit à sécher sur le dossier d'un fauteuil, il retira de sa ceinture ses pistolets qui l'embarraissaient et les posa sur la table, prit un fauteuil, s'assit et tendit ses pieds au feu. Pendant ce temps, son interlocuteur s'empressait, jetait un fagot entier sur le feu qu'il ravivait, allait tirer d'un balustre une bouteille unique, mais poussiéreuse, et l'apportait entre deux verres, sur la table.

Tout en se chauffant, le docteur tournait la tête et parcourait la pièce des yeux. Sa figure exprimait le contentement ; c'était un regard amical, un regard de vieille et familière connaissance qu'il jetait autour de lui.

Bien avant la Révolution, le château de Montenoire, qui avait une formidable citadelle au moyen âge, n'était plus guère qu'une ruine. Il avait encore grand air,

des parties demeurant intactes, habitables ; le donjon, semblable à un mouolythe, n'avait pas une fissure, pas une pierre ne manquait à ses créneaux, pas un corbeau à ses machicoulis ; les murs du corps du château étaient inébranlables, portant neuf pieds d'épaisseur ; les tours d'angles, toutes en pierre de taille, conservaient leur imposant aplomb ; mais, les toits partout s'en allaient, en bien des points les charpentes étaient tombées, par là s'engouffrait le vent, entraient la pluie et la neige, et l'œuvre de ces ennemis sournois mais impitoyables était déjà telle, qu'elle menaçait tout l'ensemble. Il aurait fallu des soins énormes pour réparer Montenoire ; aussi, vers le milieu du XVII^e siècle, les Boucard de Forey, dont la fortune avait subi un terrible assaut au temps du *Système*, n'étant plus en état d'en faire la dépense, l'avaient abandonné, pour aller habiter dans leur bonne maison de Martois, plus petite, plus simple, plus en harmonie avec l'état actuel de leurs affaires. Ils avaient laissé à Montenoire le gros mobilier de la Renaissance, qui eût été trop encombrant à Martois.

En 1793, Montenoire, de plus en plus délabré, mais conservant des parties intactes, et pour longtemps encore habitables, fut mis en vente comme bien d'émigré. Il fut acheté avec une partie des terres qui l'entouraient pour un morceau de pain, ou plutôt pour une poignée de chiffons de papier, car il fut payé en assignats, par un cultivateur de la localité, nommé François Massot.

Ce Massot avait quelque bien : travailleur infatigable, d'une avarice sordide, il avait fini par amasser un petit pécule. Dès lors les idées ambitieuses lui étaient venues, il rêvait pour Jules, son unique garçon, un sort meilleur que le sien, et depuis bien des années, avec ce flair particulier des paysans pour tout ce qui touche aux biens fonciers, il sentait arriver la ruine des Forey. Il voyait Montenoire en vente forcée, personne dans le pays pour lui faire concurrence, et il rêvait de finir ses jours dans ces hautes murailles, qui, toutes délabrées qu'elles fussent, conservaient à ses yeux tout le prestige de leur ancienne grandeur. Il voyait son fils châtelain, faisant souche de gentilhomme, et quand ces rêves dorés illuminaient son étroite cervelle, il trouvait moins dure sa croûte de pain noir, mais écrasante sa tâche acharnée de tous les jours.

Mais le temps marchait, l'âge venait, les Forey tenaient bon, et le bonhomme sentait parfois l'angoisse de ne pas avoir assez de jours devant lui pour accomplir sa tâche. Chaque fois qu'il passait sous la grande ombre de Montenoire, il mesurait de l'œil sa masse imposante, et de gros soupis s'échappaient de sa poitrine. Il évaluait la ruine, comptait mentalement la somme qu'il y pouvait mettre ; puis rentré chez lui, le soir, bien seul, tapi dans un recoin de sa cage, sans lumière, à tâtons, il déterrait son trésor, le comptait en silence, étouffant entre ses doigts le chant métallique des louis, il en ajoutait un ou deux, économiques de la semaine, et les yeux grands ouverts dans l'obscurité, il voyait se dresser devant lui les fières tours, avec le haut donjon au milieu !

La Révolution éclata, les Forey émigrèrent. 93 arriva, la fortune de Massot fut centuplée sur la bascule des assignats. Aussi quand Montenoire fut en vente, l'homme aisément toucha son rêve de la main. Il paya

comptant, et, dans le vieux pot de fer, au fond de la cave, la moitié des louis entassés put dormir encore.

Ce coup de fortune devait perdre le paysan. Il ne comprit pas que sa réussite tenait à des hasards inouïs et qu'on ne reverrait pas ; il la tint pour un effet de son savoir-faire, et au lieu de penser à jouir en paix de ce bonheur si longtemps attendu, il ne pensa plus qu'à accroître ce domaine qu'il devait à un caprice du sort, et dont il aurait fait si sagement de se contenter. Comme tant d'autres, il spécula sur les terres, puis sur les fournitures des armées, avec diverses alternatives. D'abord il réussit, et vers 1802, il ne se serait pas, comme il s'en vantait un jour, " laissé couper le cou pour un million." Mais quelques années après, la roue tourna ; pris dans l'engrenage de la spéculation, trop confiant en lui-même, il ne sut pas s'en retirer à temps, et, quand il mourut, en 1810, le million était reparti aussi aisément qu'il était venu.

Massot laissait une situation plus que difficile, et Montenoire même était hypothéqué. Sa veuve apprenant disputa les débris de sa fortune à la meute des créanciers, sans grand succès, hélas ! car trois ans après quand elle mourut à son tour, le désastre était complet. Lorsque la situation fut absolument liquidée, de toute cette fortune il ne restait plus que Montenoire tout meublé, mais de plus en plus délabré, sans un pouce de terre autour, avec une petite rente de huit cents francs sur l'État, créée incessible et insaisissable, heureusement !

Dans le vieux château, tristement vivait l'unique héritier des Massot, Jules, qui payait bien cher la vaniteuse folie de ses parents. C'était pour lui cependant que ces paysans aveuglés avaient si durement combattu la vie, pour lui qu'ils s'étaient privés d'abord du nécessaire, pour lui qu'ensuite ils avaient échafaudé ces spéculations où tout l'édifice avait croulé !

Elevé comme un fils de bonne famille, Jules avait été mis au collège à Paris. Intelligent, tenace, il avait fait de bonnes études et aurait pu avoir une brillante carrière, si ses parents lui avaient imposé le choix d'une profession. Mais bien loin de le diriger dans la seule voie qui convienne à la dignité humaine, dans la voie du travail et de l'effort, ils le rêvaient grand seigneur, vivant noblement sur les terres de Montenoire, marié à quelques marquises de l'ancien et du nouveau régime !

CUNISSET CARNOT

(A suivre)

LOURDES

La *Croix* de Montréal et la presse catholique a publié une lettre de protestation adressée à M. Zola par des notables du village de Bartes à propos de ses avances sur le compte de Bernadette.

Plus honnêtes que la *Croix* nous donnerons la lettre et la réponse la semaine prochaine.

Au premier rang pour y rester !

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal.
On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.

HARTFORD, CONN., E.-U.

MORTON, PHILLIPS & CIE,

AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.

MONTREAL.

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Épargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie Desautels, et publié par Aristide Filintreault au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

MM. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs. W. Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Téléphone 2243.

LE SUN

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

Est la Compagnie d'Assurance sur la vie qui doit être patronisée par toutes les classes de la société.

SOLIDE
ET
PUISSANTE.

Elle offre toutes les garanties désirables.

LE SUN

Compagnie d'Assurance Sur la Vie

MONTREAL.